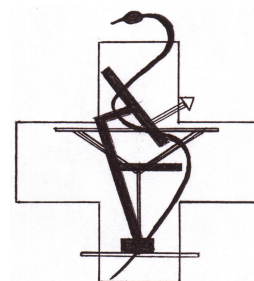


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

édito

SEPTEMBRE 2016

N°189

Sommaire

EDITO

P. 1

OFFICINES

P. 2 et 3

- ☐ Courrier de la Fédération de la Santé et de la FNIC CGT, au Ministère de la Santé, demandant la revalorisation du diplôme de préparateur en pharmacie.
- ☐ Réponse du Ministère.

LAM

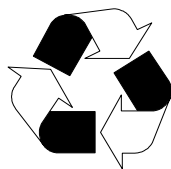
P. 4 et 5

- ☐ Compte-rendu de la commission paritaire LAM sur la Complémentaire Santé.
- ☐ AG des LAM du 23 NOVEMBRE 2016.

FNIC

P. 6 et 7

- ☐ Inscription 40ème Congrès Fédéral.



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 114507701
Directeur de publication : Gilles HELLIER
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>

LOI TRAVAIL : CONTINUONS ET AMPLIFIONS LA MOBILISATION

Salariés des Laboratoires de Biologie Médicale et des Officines, la loi Travail a été publiée le 9 août au Journal officiel, contre l'avis de la majorité des organisations syndicales et de la population. Les amendements de forme obtenus par 4 mois de lutte ne changent rien sur le fond. Cette loi confirme, entre autres :

La fin du principe de faveur et de la hiérarchie des normes, elle remet en cause l'existence même des Conventions Collectives Nationales (CCN), en donnant la primauté aux accords d'entreprises. Elle prévoit de renforcer le droit des entreprises sur des sujets tels que la négociation collective, le temps de travail, le licenciement économique, les congés, etc. Ces points auront des répercussions néfastes sur la vie professionnelle et privée des salariés des Laboratoires de Biologie Médicale et des Officines. Métiers pour lesquels le patronat avait déjà l'habitude de déroger autant que possible au Code du travail et aux CCN.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements, en augmentant le temps de travail, en baissant les salaires, que les conditions de travail et le pouvoir

d'achat des salariés vont s'améliorer. L'amélioration passe par :

L'augmentation des salaires, la reconnaissance des qualifications, l'évolution des carrières, l'amélioration des conditions de travail par la réduction du temps de travail à 32H, des droits pour les salariés au travers des CE, DP et CHSCT, autant d'axes de progrès pour que l'argent soit au service des salariés et non l'inverse.

La bataille pour l'abrogation de la loi Travail doit se faire, en lien avec les revendications dans l'entreprise, sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail et la protection sociale. L'abrogation de cette loi, et la satisfaction de nos revendications, ne passeront que par un mouvement fort des salariés, dans et hors de nos entreprises.

Le 15 septembre, sur tout le territoire, ce sont plus de 110 manifestations et rassemblements qui se sont déroulés pour l'abrogation de la loi travail. Plus de 170 000 salariés ont bravé les interdictions et battu le pavé pour la 14ème fois.

S'ORGANISER, SE RENFORCER, ALLER AU DÉBAT AVEC LES SALARIÉS, CONSTRUIRE AVEC EUX LE RAPPORT DE FORCES DOIT ÊTRE LA LIGNE DIRECTRICE POUR TOUS LES SYNDICATS CGT DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE ET DES OFFICINES, POUR OBTENIR L'ABROGATION DE CETTE LOI.



OFFICINES

COURRIER DE LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ CGT ET DE LA FNIC CGT, ENVOYÉ LE 25 MAI 2016 AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ CONCERNANT LA REVALORISATION DU DIPLÔME DE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE



**FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE
FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES**



**Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales,
De la Santé et des droits des femmes
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP**

Montreuil, le 25 Mai 2016

Nos réf : 13.16 OP/MF

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT et la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale sollicitent un rendez-vous auprès de votre Ministère afin de faire un point sur le diplôme de préparateur en pharmacie d'officine et le diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.

Ce point concerne la revalorisation du diplôme et son devenir.

En vous remerciant de votre diligence dans cette affaire,

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

**Mireille STIVALA
Secrétaire Générale
Fédération Sante Action Sociale**

**Carlos MOREIRA
Secrétaire Général
Fédération Nationale Des Industries Chimiques**

Fédération de la santé et de l'Action Sociale
Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sq@sante.cgt.fr



RÉPONSE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ



MARISOL TOURAINE, MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ NE DAIGNE PAS RECEVOIR, ELLE-MÊME, UNE DÉLÉGATION DE SALARIÉ(E)S ET D'ÉLUS POUR DÉBATTRE DE L'AVENIR D'UN MÉTIER DE SANTÉ. MADAME TOURAINE PRÉFÈRE PASSER SON TEMPS A LA PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE D'HOLLANDE.

DÉCIDEMENT, LE GOUVERNEMENT PRÉFÈRE CONTINUER D'IGNORER LES SALARIÉS, VOIRE LES DÉSIGNER OU LES RÉPRIMER QUAND ILS MANIFESTENT DANS LA RUE. QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE ENTENDU ???



● COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE LAM SUR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La loi n°2013-504, du 14 juin 2013, relative à la sécurisation de l'emploi, a prévu la généralisation pour tous les salariés d'une couverture santé cofinancée par leur employeur à compter du 1^{er} janvier 2016.

La commission paritaire de la branche des laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers négocie depuis plus d'un an, afin de mettre en place un régime collectif et obligatoire de frais de santé au niveau national, à compter du 1^{er} janvier 2017. Après un processus d'appel d'offres tel que défini par la loi, une majorité des organisations patronales et syndicales se sont accordées pour recommander Malakoff Médéric pour assurer la gestion du régime. Cette décision fera l'objet d'un projet d'avenant à la CCN et d'une convention de branche entre l'organisme et les organisations syndicales de la commission paritaire, à négocier lors des prochaines réunions de la commission.

HIÉRARCHIE DES NORMES ET ACCORDS D'ENTREPRISE :

En application du principe de faveur, chaque entreprise reste libre de mettre en place un régime plus favorable que celui institué par le présent article, selon l'une ou l'autre des modalités prévues à l'article L.911-1 du Code de la sécurité sociale.

Par ailleurs, lorsqu'un régime de frais de santé est déjà mis en place dans le laboratoire de biologie médicale extrahospitalier par accord collectif, les stipulations de ce dernier devront être adaptées en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L.2253-2 du Code du travail et dans le respect des dispositions de l'alinéa 1^{er} de l'article L.2253-3 du Code du travail. (En matière de salaires minima, de classifications, de garanties collectives complémentaires mentionnées à l'article L. 912-1 du code de la sécurité sociale, de prévention de la pénibilité, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de mutualisation des fonds de la formation professionnelle, une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ne peut comporter des clauses dérogeant à celles des conventions de branche ou accords professionnels ou interprofessionnels.)

Pour la délégation mandatée par la Fédération Nationale des Industries Chimiques-CGT, les points sensibles sont :

Le rapport de la cotisation de la complémentaire santé au niveau des prestations garanties par le régime. Nous nous sommes heurtés à la position patronale de payer le moins possible.

La solidarité du régime en direction des conjoints et enfants, et des retraités. Nous étions la seule OS à la revendiquer.

Du fait de la position des autres Organisations syndicales, cela a abouti à un régime de base et un régime optionnel à la seule charge du salarié.

Les dispositions prises dans le cadre du degré élevé de solidarité pour la prise en charge totale ou partielle de la cotisation du régime, pour financer des actions de préventions et d'actions sociales. Le degré élevé de solidarité vient obligatoirement en complément des Fonds Sociaux des Organismes Assureurs.

CES DISPOSITIONS SONT ENCORE À DÉFINIR LORS DES FUTURES RÉUNIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE.

=====

👉 NOUS FERONS UN POINT PLUS PRÉCIS LORS DE **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DU 23 NOVEMBRE 2016 À MONTREUIL



ASSEMBLEE GENERALE des Syndicats des Laboratoires de Biologie Médicale

**MERCREDI
23
NOVEMBRE 2016**

DE 9H30 A 17H00

Au siège de la Fédération
à Montreuil
Salle POULMARC'H

ORDRE DU JOUR

- Introduction générale: analyse du secteur.
- Loi travail: impact pour les salariés, quelle réponse CGT ?
- Echanges sur la commission paritaire.
- Renforcement de la CGT dans la branche : moyens et objectifs..

Comptant sur votre présence, fraternellement.

Gilles HELLIER
Secrétaire Fédéral



Bulletin d'inscription Assemblée Générale des Laboratoires de Biologie Médicale le 23/11/2016

LE SYNDICAT CGT _____

LOCALITÉ : _____ DPT / _ / _ / _ / _ / _

☞ Envisage la participation de / _____ / Camarades

- Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT, case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex.

Fax : 01.55.82.69.15—Email : contact@fnic-cgt.fr.

40e CONGRES DE LA FNIC-CGT

Chimie • Caoutchouc • Industrie pharmaceutique • Répartition pharmaceutique • Droguerie pharmaceutique • Instruments à écrire • Laboratoires d'Analyses Médicales • Navigation de plaisance • Officines • Pétrole • Plasturgie • Négoce et prestations de services médico-techniques.

**40^{ème}
Congrès
des
Syndicats
CGT
FNIC-CGT**

**DU 27 AU
31 MARS
2017**

**40^e
congrès
LE BARCARÈS
27-31 mars 2017
S'ORGANISER REVENDIQUER LUTTER**

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ÉVOLUE SANS CESSER AU GRÉ DE RAPPORTS DE FORCES FAISANT BOUGER LES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS EN FONCTION DES LÉGISLATIONS, DES PROJETS PATRONAUX ET DE NOTRE CAPACITÉ À IMPOSER LES REVENDICATIONS SALARIALES DANS L'ENTREPRISE, LE GROUPE ET LA CONVENTION COLLECTIVE.

MILITER À LA CGT EST UN ENGAGEMENT PERSONNEL ET COLLECTIF, QUI DEMANDE EN PERMANENCE UNE ORGANISATION EFFICACE POUR AFFRONTER LES DÉFIS POSÉS AUX SALARIÉS QUE NOUS REPRÉSENTONS.

Débattre, proposer, mobiliser les énergies, sont des activités syndicales quotidiennes qui demandent réflexion, lecture, acquisition de savoirs pour les militants en responsabilité.

L'ORGANISATION D'UN CONGRÈS MARQUE UN MOMENT FORT DANS LA DÉMOCRATIE SYNDICALE, PERMETTANT D'ANALYSER COLLECTIVEMENT LA SITUATION AU PÉRIMÈTRE DE NOS RESPONSABILITÉS, DE DÉCIDER AUSSI COMMENT RENFORCER LA CGT, SA CAPACITÉ À MOBILISER LES SALARIÉS À PARTIR DE PROPOSITIONS REVENDICATIVES DÉFINIES COLLECTIVEMENT.

Le 40^e Congrès des syndicats de la FNIC-CGT se situera à un moment fort de débats sur l'avenir de la société avec les élections présidentielles et législatives.

La situation des salariés, de leurs garanties collectives en termes de droits et de libertés, devra s'imposer dans ces débats sur l'avenir.

SALAIRES, PROTECTION SOCIALE, EMPLOIS, AVENIR INDUSTRIEL, DROITS ET LIBERTÉS, RÔLE DES ÉLUS CGT DANS LE SYNDICAT, ORGANISATION ET RENFORCEMENT DE LA CGT SERONT AU CŒUR DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS COLLECTIVES.

La feuille de route pour la Fédération et ses syndicats, pour les 3 années à venir sera débattue, décidée par l'ensemble des syndicats fédérés qui éliront la future direction fédérale.

L'ORGANISATION D'UN CONGRÈS FÉDÉRAL DEMANDE BEAUCOUP DE TRAVAIL POUR ACCUEILLIR LES CENTAINES DE DÉLÉGUÉS, ORGANISER LEUR HÉBERGEMENT ET LES DÉBATS DURANT UNE SEMAINE

UNE RÉPONSE RAPIDE DES SYNDICATS POUR INSCRIRE LES DÉLÉGUÉS FACILITERA D'AUTANT LA TÂCHE DE CETTE ORGANISATION POLITIQUE ET SA LOGISTIQUE. DÈS MAINTENANT, DÉBATTONS DÉCIDONS, DANS CHAQUE SYNDICAT, DE LA PARTICIPATION AU 40^e CONGRÈS FÉDÉRAL ET FAISONS REMONTER L'INFORMATION À LA FÉDÉRATION EN RENVOYANT LE BULLETIN D'INSCRIPTION AU VERSO.

Le Barcarès du 27 au 31 mars 2017

Vous trouverez, ci-dessous, le bulletin d'inscription pour participer au Congrès.

Les prix comprennent :

1. La participation aux frais de tenue du Congrès (infrastructures et aménagements),
2. La soirée fraternelle (avec repas et spectacle),
3. La pension complète (petit déjeuner, déjeuner, dîner) du lundi midi au vendredi midi inclus,
4. Les hébergements pour 4 nuits (du lundi au vendredi).

NB : Pour ceux qui choisiront la formule « sans hébergement », le prix comprend uniquement les points 1 et 2, ainsi que les 5 déjeuners (du lundi midi au vendredi midi) sur place.



HEBERGEMENTS : les hébergements se font en « appartements » comprenant tous des couchages en pièces séparées.

Les infrastructures du village ne nous permettent pas de vous proposer des hébergements triples.

INSCRIPTION 40ème CONGRES

SYNDICAT :

ADRESSE :

BRANCHE : 

NOMBRE DE DELEGUES À INSCRIRE :

MODE DE TRANSPORT à indiquer pour une bonne organisation

☐ VOITURE

☐ TRAIN

HEBERGEMENTS

- | | | | | |
|--------------------------|---|---|----------------------------------|----------------------|
| ☐ | Sans hébergement | → | 305 € (par participant) X..... = | <input type="text"/> |
| ☐ | Hébergement simple | → | 500 € (par participant) X..... = | <input type="text"/> |
| ☐ | Hébergement double | → | 420 € (par participant) X..... = | <input type="text"/> |
| ☐ | Arrivée le dimanche soir, supplément de | → | 105 € (par participant) X..... = | <input type="text"/> |

SOIT UN TOTAL À RÉGLER DE :

☐ PARTICIPE AU SOUTIEN FINANCIER EN PRENANT EN CHARGE :

☐ Délégués de PME-PMI ou de nouveaux syndicats

☐ Membres du personnel administratif (420 € X nombre)

☐ Ou verse la somme de :

Pour que ces pré-inscriptions soient effectives, elles doivent être accompagnées des règlements correspondants à l'ordre de la FNIC-CGT - Case 429, 263 rue de Paris - 93514 MONTEUIL CEDEX.

Salariés des très petites entreprises

Élections TPE 2016



DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS



tpe.cgt.fr